



DETTWILLER
ROSENWILLER

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°08/2024
Du 11 septembre 2024**

Le six septembre deux mil vingt-quatre, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du onze septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 06 septembre 2024

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

À l'ouverture de la séance

Conseillers présents : 22

Procurations : 1

Séance du 11 septembre 2024

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire

Mesdames Boutheïna MZIOU, Audrey KOPP et Sandra HADAS, Adjointes

Messieurs Alfred KLEITZ, Christian ROBACH et Christophe WENDLING, Adjointes

Mesdames Frédérique BARADEL, Valentine FRITSCH, Brigitte GOLDBRONN-RIZID, Fanny

KACHLER, Sabrina NOEL, Patricia NONNENMACHER et Ghislaine VOGEL

Messieurs Thierry BOCHLER, André FEIDT, Amaury GUERRIER, Hervé KINTZELMANN, Julien

PUEYO, Daniel ROUYER, Laurent SCHAEFFER et Olivier SCHLATTER

Absents excusés :

Madame Martine HUARD donne pouvoir à Madame Valentine FRITSCH

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2024 – 107 Désignation d'un secrétaire de séance

2024 – 108 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024

Marchés publics

2024 – 109 Attribution des marchés publics de travaux de la cour de l'école élémentaire

Affaires financières

2024 – 110 Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Attractivité de la Collectivité européenne d'Alsace

Domaine et patrimoine

2024 – 111 Modification de la numérotation d'une rue

Affaires foncières

2024 – 112 Autorisation du Maire à engager la démarche de recherche de géomètre dans le cadre d'une démarche de déclassement d'une parcelle

Informations

2024 – 113 Déclarations d'intention d'aliéner

2024 – 114 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2024 – 107 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire propose à Monsieur Thierry BOCHLER d'être secrétaire de séance.
Monsieur Thierry BOCHLER accepte cette proposition.

2024 – 108 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024.

Monsieur Olivier SCHLATTER rappelle qu'il avait signalé, lors de cette séance, qu'il était dommage que les conseillers délégués soient nommés par Monsieur le Maire, alors que ce dernier ainsi que les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal. Il ajoute qu'il souhaite que cette déclaration figure sur le procès-verbal de la présente séance.

Monsieur le Maire lui avait alors répondu que, si le Conseil Municipal est compétent pour fixer le nombre d'adjoints et les élire, il ne l'est pas pour élire les conseillers délégués. Ces derniers sont désignés par arrêté du Maire.

Aucune autre observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024.

Marchés publics

2024 – 109 Attribution des marchés publics de travaux de la cour de l'école élémentaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux concernant la déminéralisation, l'aménagement, la sécurisation et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire, une consultation avec publication a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics, avec une publication dans un journal d'annonces légales conformément au Code de la commande publique.

Les réponses apportées par les candidats ont été transmises au maître d'œuvre, qui a ensuite effectué une analyse des offres pour le compte de la commune.

Afin d'analyser les offres et la proposition du maître d'œuvre en termes de classement, avant attribution de ces marchés, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le 1^{er} août 2024.

Parmi les sept offres réceptionnées pour les différents lots de travaux :

- six ont été considérées comme recevables,
- une a été déclarée irrégulière, l'entreprise n'ayant pas fourni d'attestation de visite (en application de l'article 6.2 du Règlement de Consultation).

Pour juger ces offres et définir un classement, le maître d'œuvre, le groupement ACERE - INGAÏA, a formulé une proposition d'analyse et attribué à chacune d'entre elles une note sur 100 points, selon les critères de notation suivants définis au règlement de la consultation :

- 60 points pour la valeur technique,
- 40 points pour le prix.

Cette notation a permis au maître d'œuvre d'établir un classement des offres reçues.

Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA valide ce travail, et propose au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés selon le classement établi pour chacun des lots, conformément au résultat obtenu et dont les conclusions sont détaillées au tableau suivant :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
01	Voirie et Réseaux Divers (VRD) / Eau	COLAS	188 881,43 €
02	Paysage	JARDINS GOTTRI RÉMY	92 235,30 €
02	PSE 1 (Aménagement de l'entrée de l'école)	JARDINS GOTTRI RÉMY	3 460,00 €
02	PSE 2 (Aménagement de la cour maternelle)	JARDINS GOTTRI RÉMY	16 470,40 €
TOTAL			301 047,13 €

Il est à noter que le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ; les conditions actuelles de calcul de subventions relativement favorables ne sont garanties que jusqu'à fin 2024 auprès de cet organisme.

Madame Valentine FRITSCH demande si l'entreprise JARDINS GOTTRI RÉMY est également chargée de l'entretien du terrain situé devant la Maison de l'Enfance, qu'elle décrit comme non satisfaisant. Il lui est répondu que la commune n'est pas informée des marchés passés par la Communauté de Communes, compétente pour la gestion de cet établissement.

Madame FRITSCH demande des informations au sujet de l'entretien de la cour d'école une fois les travaux achevés. Monsieur le Maire répond que l'entretien sera, durant un an, assuré par les entreprises. Au-delà, la façon de faire reste à être déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer ces marchés à procédure adaptée aux entreprises suscitées, pour un montant total de 301 047,13 € HT ;
- **DÉCIDE** d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises tel que détaillé dans le tableau ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et notifier ces marchés aux prestataires retenus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer et signer tout document relatif à des demandes de subvention liées au projet.

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
01	Voirie et Réseaux Divers (VRD) / Eau	COLAS	188 881,43 €
02	Paysage	JARDINS GOTTRI RÉMY	92 235,30 €
02	PSE 1 (Aménagement de l'entrée de l'école)	JARDINS GOTTRI RÉMY	3 460,00 €
02	PSE 2 (Aménagement de la cour maternelle)	JARDINS GOTTRI RÉMY	16 470,40 €
TOTAL			301 047,13 €

Affaires financières

2024 – 110 Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Attractivité de la Collectivité européenne d'Alsace

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'accompagner les territoires alsaciens dans leur projet de développement au service de leurs populations, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a décidé de mettre en place une démarche contractualisée avec l'ensemble des territoires la composant.

Le Fonds d'Attractivité Alsace (FAA) a vocation à soutenir les projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation de chaque territoire, à des besoins non couverts, favorisant le développement et améliorant le service public alsacien à l'échelle d'un territoire.
Il est mobilisable jusqu'à fin 2025.

Les personnes morales telles que les communes font partie des bénéficiaires éligibles au FAA.
L'un des critères d'éligibilité du projet à ce financement est que celui-ci réponde aux enjeux du territoire.

Au vu de l'ensemble de ces données, Monsieur le Maire suggère de déposer un dossier de candidature au titre de ce Fonds d'Attractivité Alsace, ce pour la dernière phase du projet de rénovation et de restructuration du Complexe Sportif, à savoir la création d'un terrain de grands jeux synthétique.

Projet majeur pour notre territoire, la mise en œuvre d'un tel équipement répond à un réel besoin, tant pour un grand nombre de nos associations sportives que pour nos collégiens. L'enjeu est d'enfin mettre à disposition de l'ensemble de ces usagers un terrain extérieur utilisable tout au long de l'année.

Une fois constitué et déposé, le dossier fera l'objet d'une instruction.
Le montant de la subvention sera calculé en prenant en compte les co-financements possibles (le taux maximum d'aides publiques est plafonné à 80 % pour les personnes publiques, en application du Code Général des Collectivités territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, une demande de subvention au titre du Fonds d'Attractivité Alsace.

Domaine et patrimoine

2024 – 111 Modification de la numérotation d'une rue

Rapporteur : Alfred KLEITZ

Un courrier a récemment été adressé à la commune, au sujet de la numérotation de la rue Bellevue.
En effet, actuellement, lorsque l'on accède à cette rue, la maison portant le numéro 1a est située avant la maison portant le numéro 1.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « *dans toutes les*

communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du Maire. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, ou encore la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il y a lieu, pour ces raisons, d'attribuer à la maison située au premier rang lorsque l'on accède à la rue Bellevue le numéro 1, puis à la maison située au second rang le numéro 1a.

Monsieur André FEIDT, directement concerné par ce changement de numérotation, quitte la Salle du Conseil Municipal le temps du vote. Le nombre de votants passe à 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de valider l'attribution du numéro 1 à la première maison de la rue Bellevue et du numéro 1a à la seconde maison de cette même rue Bellevue,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaires foncières

2024 – 112 Autorisation du Maire à engager la démarche de recherche de géomètre dans le cadre d'une démarche de déclassement d'une parcelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est prévu, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, de procéder au déclassement d'une parcelle du domaine public au domaine privé de la commune.

Une fois ce déclassement effectué, la commune pourra procéder à la vente du bien.

Au préalable, l'intervention d'un géomètre expert est nécessaire afin de procéder à la délimitation précise du nouveau découpage des parcelles.

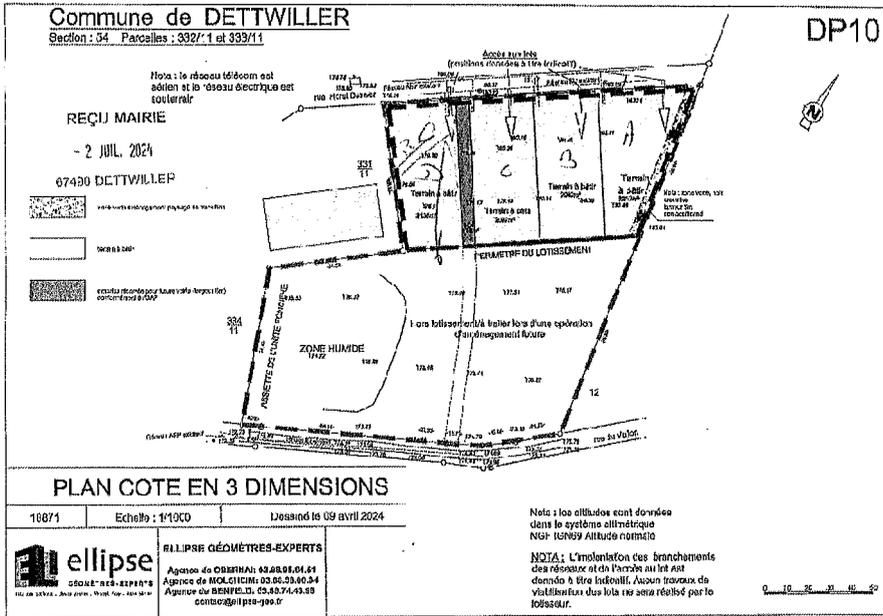
Les frais seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la démarche de recherche de géomètre dans le cadre d'une démarche de déclassement d'une parcelle.

Informations

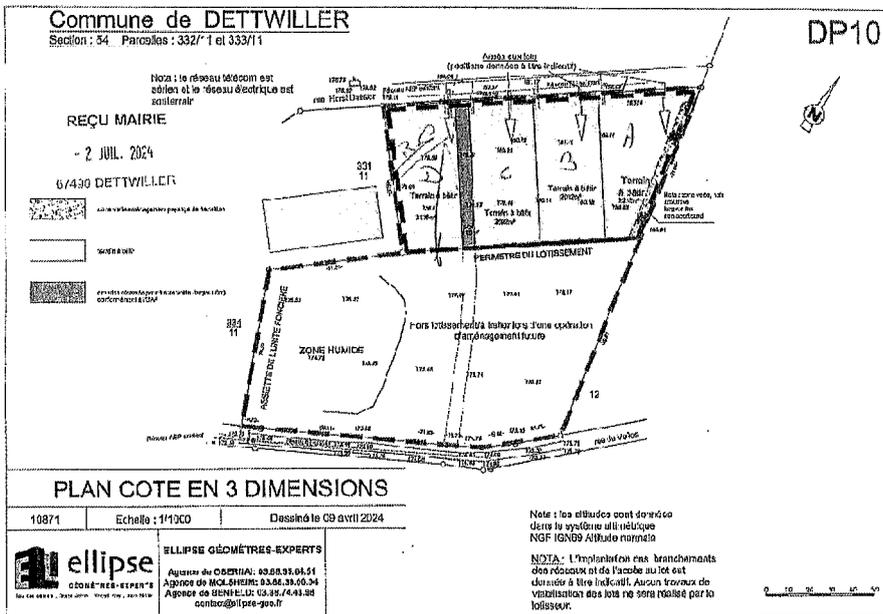
2024 – 113 Déclarations d'intention d'aliéner



Lieu-dit SIEWELL

Section 54
Parcelle 332/11 (Lots A, B et C)

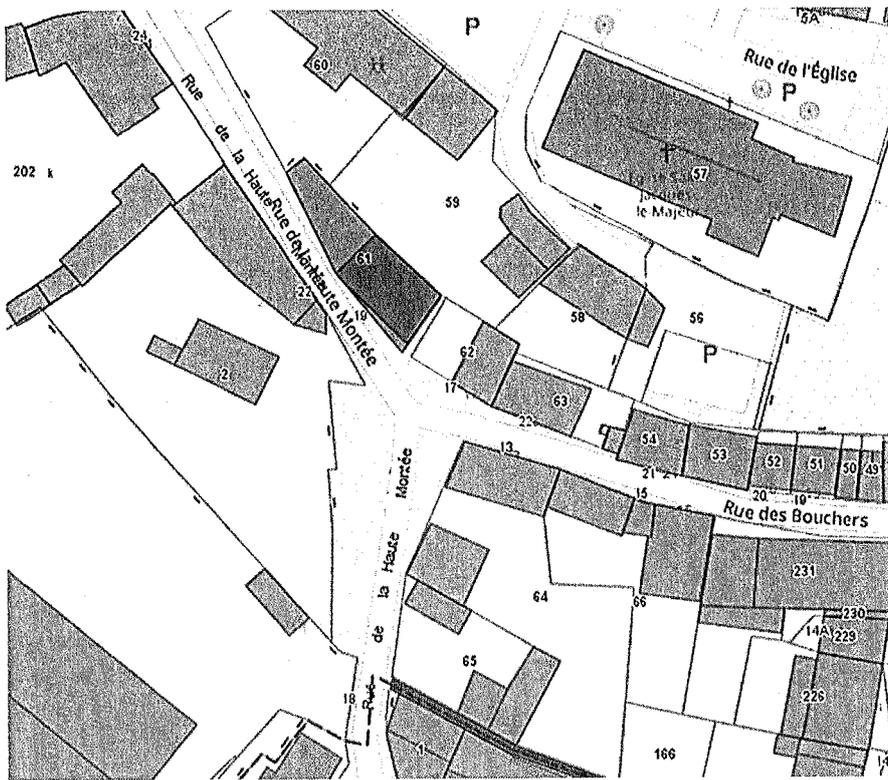
Superficie totale : 63 a 96 ca



Lieu-dit SIEWELL

Section 54
Parcelle 332/11 (Lot D)

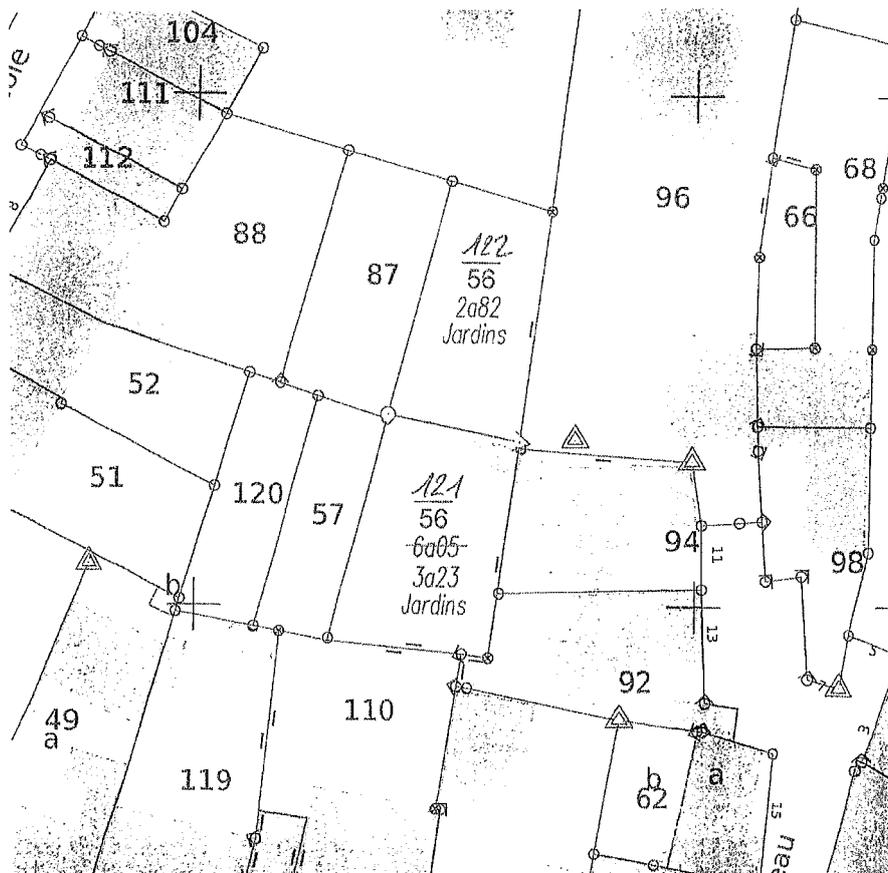
Superficie totale : 21 a 36 ca



19 Rue de la Haute-Montée

Section 01
Parcelle 61

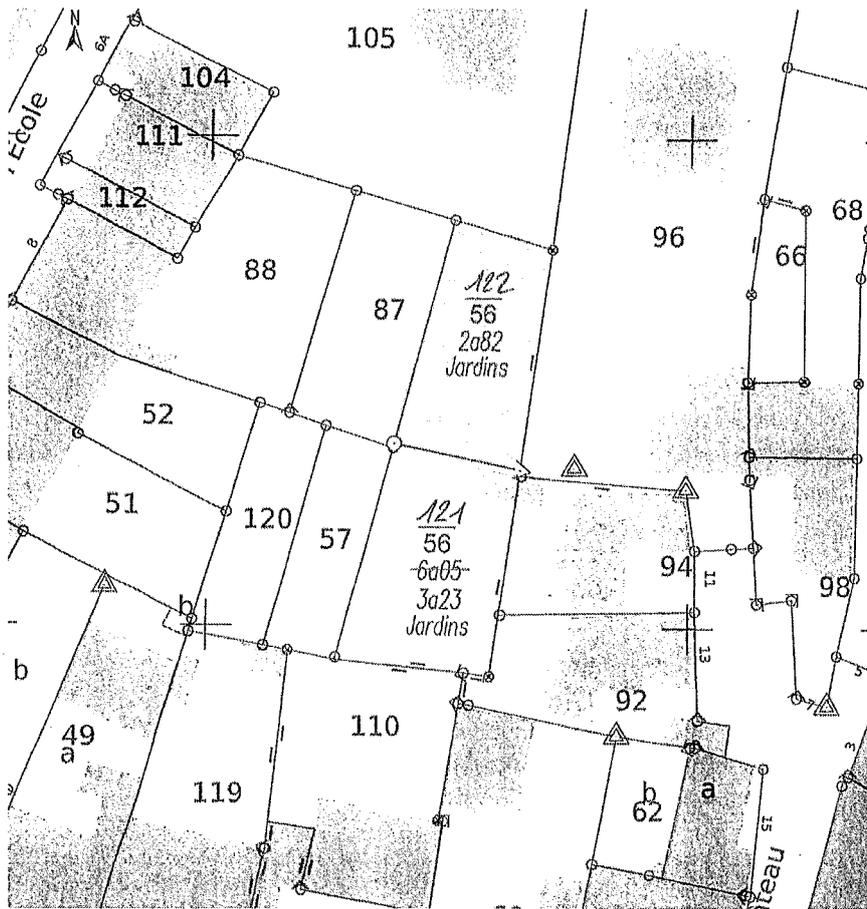
Superficie totale : 1 a 96 ca



Lieu-dit Ville

Section 06
Parcelle 121/56

Superficie totale : 3 a 23 ca



Lieu-dit Ville

Section 06
Parcelle 122/56

Superficie totale : 2 a 82 ca



6 Rue Tim Moser

Section 07
Parcelle 107

Superficie totale : 5 a 45 ca

2024 – 114 Diverses informations

- **Désignation d'un nouveau délégué au SDEA :**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement est désormais détenue par la Communauté de Communes. Il explique qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué représentant la commune auprès du SDEA, pour succéder à Monsieur Claude ZIMMERMANN.

Pour cela, la commune a proposé à l'intercommunalité d'attribuer ce rôle à Monsieur Alfred KLEITZ.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne délibèrera sur le sujet lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 septembre.

- **Adhésion au dispositif Villages d'Avenir :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est labellisée Villages d'Avenir depuis le 21 décembre 2023.

Dans le cadre de cette démarche soutenue par l'État, Monsieur le Maire pourra être conduit à signer une convention d'accompagnement par un bureau d'études (sans que cela ait une incidence financière quelconque pour la commune, puisque les frais sont pris en charge à 100% par l'ANCT).

Une rencontre avec ce bureau d'études est prévue le mercredi 25 septembre.

- **Commissions communales :**

Monsieur le Maire invite les élus membres de l'exécutif à faire un point sur les commissions ayant eu lieu au cours de l'Été :

- Commission communication : Madame Audrey KOPP indique que la thématique des supports de communication de la commune a été abordée ; il en est ressorti qu'il conviendra de reprendre en main le panneau lumineux, qui ne fonctionne pas. Madame KOPP ajoute qu'elle travaille actuellement sur le prochain numéro du Bulletin Municipal, qui sera distribué avant le 30 septembre. Monsieur le Maire précise que cette sortie sera plus tardive qu'elle ne l'est habituellement, la sortie du précédent numéro ayant elle-même été décalée. Madame KOPP conclut en annonçant l'organisation prochaine d'une Commission Réunie, au cours de laquelle le prestataire KARDHAM DIGITAL sera invité à présenter le nouveau site Internet de la commune,
- Commission cadre de vie : Monsieur Alfred KLEITZ indique à l'assemblée que la question du fleurissement et des décorations a été abordée. Il ajoute qu'une commission spécifique, centrée sur le sujet des décorations de Noël, sera bientôt organisée,
- Commission scolaire : Madame Sandra HADAS décrit l'état d'avancement de divers dossiers :
 - o les travaux de la cour d'école : des réunions portant sur la nouvelle gestion durant le chantier seront prochainement organisées, d'abord entre élus puis avec les directrices, ATSEM et autres agents. Il conviendra de déterminer une façon d'organiser la sécurisation des lieux et le transport des enfants vers le bus scolaire. Monsieur le Maire précise qu'une telle coordination ne pouvait pas débiter avant cette séance du Conseil Municipal, car l'entreprise choisie pour mener les travaux doit être représentée.
 - o la remise en peinture de deux salles de classe, effectuée cet Été,
 - o la remise à niveau matériel informatique, également effectué avant la rentrée scolaire,
- Conseil Municipal des Jeunes : Monsieur Julien PUEYO annonce que cette assemblée va être relancée. Une première réunion de présentation du projet aux enseignants est prévue lundi 16/09. Elle sera suivie d'une présentation aux élèves. Les élections auront ensuite lieu sur place. Monsieur PUEYO ajoute que les autres élus souhaitant s'investir dans ce projet sont les bienvenus,
- Commission dynamiques locales : Monsieur Christian ROBACH remercie tous les élus qui se sont mobilisés lors du Messti. Il annonce qu'une Commission Réunie se tiendra le lundi 16 septembre et portera sur l'organisation des cérémonies du 11-Novembre et des 80 ans de la Libération,
- Commission solidarité : Madame Boutheïna MZIOU annonce que cette commission se réunira une fois l'installation du CCAS effectuée,
- Commission technique : Monsieur Christophe WENDLING indique que la date de la première commission technique sera bientôt annoncée. Monsieur le Maire complète en remerciant Monsieur Christophe WENDLING mobilisé sur toutes les thématiques de l'été (rentrée scolaire, Messti...).

Monsieur le Maire remercie tous les élus pour l'organisation du Messti, à laquelle ils n'ont pu s'atteler qu'un mois avant l'évènement.

Il remercie également l'ensemble des élus mobilisés pour la rentrée scolaire, qui s'est bien déroulée.

- **Avancées du projet de Complexe Sportif :**

Monsieur le Maire annonce que les travaux du bâtiment se poursuivent. Le gymnase est achevé et commence à être utilisé. Les autres parties du complexe sont encore en travaux (vestiaires et club house) pour un achèvement prévu d'ici fin d'année.

Un travail est actuellement effectué sur le planning d'utilisation de la salle, l'organigramme des clés et les locaux de rangement.

- **Dates à retenir :**

Les dates des prochains événements organisés par la commune sont rappelées à l'assemblée :

- le samedi 23 novembre, de 10h00 à 13h00 : cérémonie des 80 ans de la Libération,
- le samedi 30 novembre, de 17h00 à 22h00 : marché de Noël. Monsieur le Maire précise que des temps de préparation et de rangement sont prévus respectivement le matin et le soir,
- le dimanche 08 décembre : fête des Aînés. Un appel à la mobilisation des élus est effectué.

- **Protection contre l'incendie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aujourd'hui, il est obligatoire d'avoir à disposition une réserve de 240 mètres cubes d'eau pour assurer une protection en cas d'incendie.

Afin de protéger le collège et le Complexe Sportif contre ce type de risque, une réserve de sécurité incendie sera prochainement mise en place derrière le collège.

Il est essentiel que cette réserve soit installée au plus vite, pour ne pas compromettre l'ouverture de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 11 septembre 2024

Le secrétaire,
Thierry BOCHLER



Le Maire,
Pascal BOEHM

